

Entreprise conchylicole

Liste non exhaustive des permis requis

Permis / Autorisations	Ministère, organisation responsable	Frais	Contact
Exploitation aquacole			
Permis d'aquaculture (10 ans)	Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches (MAAP)	Frais annuel de 50 \$	Shippagan Tél. : (506) 336-3751 Bouctouche Tél. : (506) 743-7222 Pour plus de détails, visiter le : http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.2775.html
Bail aquacole (10 ans)	Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches (MAAP)	Frais annuel de 20 \$ / hectare ou 100 \$; le montant le plus élevé des deux + TVH	Shippagan Tél. : (506) 336-3751 Bouctouche Tél. : (506) 743-7222 Pour plus de détails, visiter le : http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.2775.html
Autorisation en vertu de la <i>Loi sur la protection de la navigation</i> (durée variable) Autorisation requise pour la mise en place d'ouvrages dans les eaux navigables (ex. : élevage en surélévation et/ou suspension).	Transports Canada	Sans objet	Moncton Tél. : (506) 851-7064 Courriel : NWPDAR@tc.gc.ca Site web du Programme de protection de la navigation : http://www.tc.gc.ca/fra/programmes-621.html

<p>Permis d'huître cocktail</p> <p>Pour la production visant la vente en tout temps d'huîtres < 76 mm.</p>	Pêches et Océans Canada	Sans objet	<p>Tracadie Tél. : (506) 395-7723 Site web : http://www.glf.dfo-mpo.gc.ca/Golfe/GPA/Aquaculture</p>
<p>Permis pour le captage de naissains</p>	Pêches et Océans Canada	Sans objet	<p>Tracadie Tél. : (506) 395-7723 Site web : http://www.glf.dfo-mpo.gc.ca/Golfe/GPA/Aquaculture</p>
<p>Permis de cueillette en vertu du <i>Règlement sur la gestion de la pêche du poisson contaminé</i> (« Permis de décontamination »)</p> <p>Dans le cas où un site aquacole se trouve dans une zone de récolte classée « restreinte » ou « restreinte sous condition » en vertu du <i>Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques</i>.</p>	Pêches et Océans Canada	Frais annuel de 100 \$ pour le titulaire du bail et 20 \$ par employé	<p>Tracadie Tél. : (506) 395-7723 Site web : http://www.glf.dfo-mpo.gc.ca/Golfe/GPA/Aquaculture</p>
<p>Permis d'Introduction et de Transferts</p> <p>a) Si l'activité concerne le captage de naissains dans des zones restreintes. b) Si l'activité implique l'importation de mollusques d'une autre province.</p>	Pêches et Océans Canada	Sans objet	<p>St George Tél. : (506) 755-5033 Site web : http://www.glf.dfo-mpo.gc.ca/Golfe/GPA/Aquaculture</p>
<p>Permis d'occupation</p> <p>Pour l'occupation et l'utilisation temporaires d'une terre de la Couronne. Ex. :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mesure temporaire en attendant la finalisation d'un autre accord (ex : en attendant un bail aquacole ou un site d'hivernage); • pour l'occupation et l'utilisation de la partie «humide» de la plage ou l'«avant-plage», celle qui est exposée à l'action de la marée (zone intertidale) et qui ne fait pas partie d'un bail aquacole, mais appartient à la province (sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles). 	Ministère des Ressources naturelles du N.-B.	<p>Frais de demande : 300 \$</p> <p>Frais pour l'obtention du permis : 200 \$, plus les frais annuels associés (variables)</p> <p>Frais de renouvellement : 200 \$</p>	<p>Direction des Terres de la Couronne Fredericton Tél. : (506) 453-3826</p> <p>Pour plus de détails, visiter le : http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.1535.html</p>

Autorisation pour mener des activités d'entretien en ostréiculture à l'extérieur d'un bail aquacole	Pêches et Océans Canada	Sans objet	Tracadie Tél. : (506) 395-7723 Site web : http://www.glf.dfo-mpo.gc.ca/Golfe/GPA/Aquaculture
Transformation et/ou vente du produit aquacole			
Permis et certificats pour le traitement des poissons et fruits de mer (« permis d'usine »)	MAAP (premier contact)	<ul style="list-style-type: none"> • Délivrance et/ou renouvellement du permis d'usine de traitement primaire = <ul style="list-style-type: none"> ○ 500 \$, plus 500 \$ pour chaque espèce de la catégorie 1; ○ 250 \$ pour chaque espèce de la catégorie 2; ○ 50 \$ par espèces ne figurant pas dans la catégorie 1 ou 2. • Délivrance et/ou renouvellement du certificat d'usine de traitement secondaire = 100 \$ • Délivrance et/ou renouvellement du certificat d'acheteur désigné = 100 \$ 	Shippagan Tél. : (506) 336-3751 Bouctouche Tél. : (506) 743-7222 Pour plus de détails, visiter le : http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.200829.html
Plan de récolte Dans le cas où le produit aquacole est cultivé en surélévation et/ou suspension.	Agence canadienne de l'Inspection des aliments (ACIA)	Sans objet	Bureaux régionaux de l'ACIA: Shippagan: (506) 336-641 Shediac: (506) 533-5194 Moncton: (506) 851-7654 Ou visiter l'annuaire de l'ACIA au: http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/bureaux/fra/1313255382836/1313256130232

<p>Licence d'exploitation de local destiné aux aliments</p> <p>Pour vente directe du produit aquacole à <u>l'intérieur</u> du N.-B.</p>	<p>Ministère de la Santé du N.-B.</p>	<p>Les frais varient selon la classe du permis</p>	<p>Bureaux régionaux de la direction de la Protection de la santé Courriel : Health.Sante@gnb.ca</p> <p>Pour la liste complète des bureaux régionaux, visiter le : http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.2997.Locaux_destinés_aux_aliments.html</p>
<p>Permis de construction d'usine</p>	<p>Commission de district d'aménagement et d'urbanisme locale</p>	<p>Variable</p>	<p>Consulter la liste des commissions d'aménagement au : http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/trans/pdf/fr/routeautoroute/Signalisationcommerciale/DistrictPlanningCommissionLocations-f.pdf</p>